



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Quatorzième session
Genève, 8 et 9 novembre 1984

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Intentions des Etats membres quant à la modification de leur législation sur la protection des obtentions végétales
4. Evaluation des résultats du symposium sur "les brevets industriels et les certificats d'obtention végétale - leurs domaines d'application et les possibilités de démarcation" tenu le 17 octobre 1984 dans le cadre de la dix-huitième session ordinaire du Conseil
5. Ecart minimaux entre les variétés (document CAJ/XIV/2)
6. Harmonisation des listes d'espèces protégées (document CAJ/XIV/3)
7. Coopération en matière d'examen entre Etats soumis à des conditions climatiques très différentes (document CAJ/XIV/4)
8. Questions liées aux Recommandations relatives aux dénominations variétales (document C/XVIII/9 Add. 2)
9. Questions diverses
10. Programme de la quinzième session du Comité
11. Clôture de la session

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le jeudi 8 novembre 1984 à 9h 30.